

OBJET :

**MODIFICATION
DE CONTRAT
AU MARCHÉ
DE TRAVAUX
DE CRÉATION
D'UN BATIMENT
D'ACCUEIL
AU COL
DE LA LOGE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le lundi 23 janvier 2023 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le lundi 30 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Pauline ARTHAUD, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Adeline BOURSIER, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, Annick BRUNEL, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Delphine IMBERT, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, François MATHEVET, Martine MATRAT, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Philippe PEYRARD, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Julien DEGOUT par Pauline ARTHAUD, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT

Pouvoirs : Christiane BAYET à Martine GRIVILLERS, Stéphanie BOUCHARD à Gérard BAROU, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Géraldine DERGELET à Cindy GIARDINA, Christophe DESTRAS à Yves DUPORT, Jean-Paul FORESTIER à Gérard VERNET, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Dominique GUILLIN à René AVRIL, Thierry HAREUX à Yves MARTIN, Gilbert LORENZI à Béatrice DAUPHIN, Christelle MASSON à Thierry MISSONNIER, Rachel MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Quentin PÂQUET à Rambert PALIARD, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Sylvie BONNET, Frédéric PUGNET à Frédéric

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230130-20230130_CC_D16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Affichage : 10/02/2023



MILLET, Julien RONZIER à Carine GANDREY, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Alféo GUIOTTO,

Absents : Roland BONNEFOI, Christophe BRETON, Alain LAURENDON, Pierre-Jean ROCHETTE

Secrétaire de séance : Eric LARDON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	104
Nombre de membres suppléés :	5
Nombre de pouvoirs :	20
Nombre de membres absents :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de gestion du patrimoine,

Considérant les travaux de création d'un bâtiment d'accueil au Col de la Loge,

Lors du déroulé des travaux de construction, des prestations supplémentaires et/ou modificatives ont été rendues nécessaires. Elles font l'objet des présentes modifications de contrats présentées ci-dessous, et conclues cette opération de travaux.

		MARCHE DE BASE	MODIFICATION PRECEDETE	MODIFICATION PRESENTEE	MONTANT APRES MODIFICATION
LOT	INTITULE	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
1	DEMOLITION TERRASSEMENT MACONNERIE / FAURE Bati	132 594,70		1 370,00	133 964,70
2	OSSATURE BOIS BARDAGE BOIS CHARPENTE BOIS / Les garçons du bois	170 151,50	26 755,00	2 540,00	199 446,50
3	COUVERTURE BAC ACIER /Charles Taillandier	65 279,70			65 279,70
4	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS / Menuiserie Genévrier	53 443,00		-91,00	53 352,00
5	MENUISERIES INTERIEURES BOIS / Menuiserie Genévrier	48 153,50		2 874,90	51 028,40
6	DOUBLAGE CLOISON FAUX PLAFONDS PEINTURE CARRELAGE /Forez décors	42 463,85			42 463,85
7	CHAUFFAGE VENTILATION CLIM PLOMBERIE /NEEL Fraisses	141 357,00		-175,00	141 182,00
8	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES / Sas Peillard	58 726,00		3 025,00	61 751,00
9	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS / Carrière Vial	84 631,60			84 631,60
	TOTAL	796 800,85	267 55,00	9 543,9	833 099,75

L'ensemble des modifications de contrat présenté à ce jour représentent une augmentation de 4.55 % du montant des marchés initiaux.

Par ailleurs, certains travaux restent à finaliser aussi, des avenants sont encore susceptibles d'intervenir pour les lots 6 et 9. Il devrait s'agir d'avenants de régularisation avec un impact financier limité. Aussi, il est proposé que le conseil communautaire donne délégation au Président pour signer ces modifications de marché à intervenir.

Plan de financement actualisé du bâtiment du Col de la Loge

DEPENSES (€ HT)		RECETTES	
TRAVAUX	852 636 €	FEDER	352 864 €
FRAIS MOBILIER	100 093 €	Département	150 000 €
FRAIS D'ETUDES (MOe, CSPS, CT...)	163 580 €	Région petites stations	200 000 €
		Région AAP Bois Local	49 793 €
		ADEME	11 520 €
TOTAL Dépenses	1 116 309 €	TOTAL Aides Publiques	764 177 €
		Autofinancement	352 132 €
		Taux de financement	68%

Aussi, avec un taux d'aide de 68%, le reste à charge pour Loire Forez agglomération est limité à 352 132 € pour ce projet de construction d'un nouveau bâtiment d'accueil du public au Col de la Loge qui a été inauguré en décembre dernier.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les modifications présentées,
- autoriser le Président ou son représentant à les signer,
- donner délégation au Président pour signer les modifications de marché qui pourraient intervenir pour les lots 6 et 9.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve les modifications présentées,
- autorise le Président ou son représentant à les signer,
- donne délégation au Président pour signer les modifications de marché qui pourraient intervenir pour les lots 6 et 9.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 30 janvier 2023

Ont signé, au registre, les membres présents.